

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le 05 juillet à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Date de convocation du Conseil de Communauté : 29 juin 2018,

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
33	21	5	1	6

Pour	Contre	Abstention
26	0	0

Membres présents :

BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, CHAUVERGUE Laurence, DEVAUX Nathalie, DUPUY Nathalie, FAYE Jean Pierre, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, MUZETTE Thierry, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, SERRU Marie Claire, SIMON Philippe, TERRIER Gilles

Suppléants avec voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : CHADELAUD Michel donne pouvoir à LACOUTURIERE Michel, CHABANAT Christine donne pouvoir à PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre donne pouvoir à LENOBLE Monique, SIMON Isabel donne pouvoir à LOURADOUR Patricia, SUDRON Frédéric donne pouvoir à PONS Gérard

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : GANE Isabelle,

Absents : CAMBOU Stéphane, DOLLEY Alain, MENUCELLI Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, ROGER Edouard,

Secrétaire de séance : PLAZANET Mélanie

FINANCES

Délibération n° 49– 2018 : FPIC - Répartition pour l'année 2018 entre la Communauté de Communes et les communes

Monsieur Le Président informe les membres du bureau que La Communauté de Communes et les communes ont reçu les notifications concernant le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Pour la Communauté de Communes, voici les éléments

	2017	Réel 2018
Fpic Prélèvement	61 000 €	56 593 €
Fpic Reversement	54 869 €	54 266 €
Solde FPIC	- 6 479 €	- 2 327 €

Pour les Communes, voici les éléments

	2017	2018
Fpic Prélèvement	148 755 €	137 386 €
Fpic Reversement	133 050 €	131 737 €
Solde FPIC	- 15 705 €	- 5 649 €

Pour la répartition du FPIC entre l'EPCI et les communes, il y a 3 possibilités :

- Droit commun
- Majorité des 2/3 (système dérogatoire)
- Dérogatoire libre (système dérogatoire)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2336-1 à L.2336-7,

Considérant que la loi n°2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 instaure un Fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales,

Vu, la délibération du 12 juillet 2012 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière optant pour la répartition de droit commun,

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'OPTER pour la répartition de droit commun établie en fonction des articles L2336-3 et L2336-5 du CGCT.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 06 juillet 2018

Le Président,
Jean Pierre FAYE

Le Président

Acte rendu exécutoire le :
Publié le :

